

Lundi 20 janvier à 14 h 30

**COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITE ET DU PATRIMOINE**

(M. le Ministre Di Antonio)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Jean-Luc CRUCKE sur les routes de l'emploi

Willy BORSUS sur le contournement de Hamme-Mille

Caroline CASSART-MAILLEUX sur le RAVel en Wallonie

Caroline CASSART-MAILLEUX sur les travaux de sécurisation de la RN 63 à Tinlot

Caroline CASSART-MAILLEUX sur la mise à jour des panneaux radars

Philippe DODRIMONT sur l'évacuation des boues de dragage

Willy BORSUS sur l'évolution du dossier relatif aux redevances pour l'occupation du domaine public régional

Sybille de COSTER-BAUCHAU sur les modalités de paiement des aides « ISA » aux nouvelles exploitations agricoles

Caroline CASSART-MAILLEUX sur la mise en oeuvre de la centrale de marchés

Caroline CASSART-MAILLEUX sur la prime à la vache allaitante

Jean-Luc Crucke, sur "Les routes de l'emploi"

La presse rappelle qu'en novembre 2012 le Ministre avait annoncé un projet fort intéressant et utile relatif à la réalisation (65 millions d'euros) de morceaux de voiries jugés manquants par les opérateurs économiques.

Dix chantiers avaient ainsi été identifiés sur l'ensemble du territoire wallon et répondaient à l'intérêt général.

Il semble, à présent, que ce projet soit plus à classer dans la catégorie des effets d'annonce que des annonces qui se concrétisent ?

Qu'en est-il ? Où en est l'évolution du dossier ? Faut-il parler d'échec ? Quels sont les écueils rencontrés par le Ministre ?

Son projet a-t-il été sacrifié par le Gouvernement ? Pour quelles raisons ?

Willy Borsus sur le contournement de Hamme-Mille

Je vous avais interrogé en mai dernier sur la situation particulièrement difficile vécue par les propriétaires d'habitation et de terrain inscrits dans le périmètre de réservation du futur contournement ouest de Hamme-Mille (RN25) depuis l'approbation du plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez par arrêté royal du 28 mars 1979.

Ce projet de contournement concerne un certain nombre de personnes dont les biens sont en quelque sorte « gelés » et en attente d'une décision du Gouvernement wallon d'entreprendre ou non ce chantier.

Le dossier n'est pas neuf puisqu'il date d'une trentaine d'années. Vous n'ignorez dès lors pas Monsieur le Ministre que les biens situés dans ce périmètre ont perdu considérablement de leur valeur non seulement parce qu'ils sont invendables mais aussi parce que tout investissement qui y serait effectué le serait sans aucune possibilité de juste retour financier.

Dans votre réponse, vous m'indiquez que la concrétisation de ce projet routier reste pertinente et même nécessaire au vu de l'augmentation sans cesse croissante du trafic et à la nécessité de trouver des solutions de mobilité.

Je vous rejoins dans votre analyse. Aussi, puisque la levée du périmètre de réservation constituerait, selon vous, une erreur à moyen et long terme, pour répondre au désarroi des propriétaires d'habitation et de terrain situés dans ce périmètre, la seule solution réside dans le démarrage d'une procédure d'expropriation et par conséquent, dans l'inscription du contournement comme projet à exécuter.

Aussi, Monsieur le Ministre, pourriez-vous m'indiquer si depuis mai, la réflexion sur ce dossier a évolué ? Quel est l'état de ce dossier ? Ce contournement figure-t-il dans les chantiers retenus par le Plan routes ? Comme l'exécution de ce chantier dans un avenir quel qu'il soit ne semble poser aucune doute, pourquoi ne pas entamer la

procédure d'expropriation et soulager ces personnes d'une incertitude pesante et coûteuse ?

Combien d'habitations sont concernées ? A quel montant peut être évalué ce dossier, travaux et expropriations comprises ?

Caroline Cassart, sur le Ravel en Wallonie.

La Wallonie a vu croître de manière considérable ses aménagements spécifiques au Ravel. Des infrastructures qui font, vous n'en doutez pas, le bonheur des promeneurs, cyclistes et cavaliers.

Nous sommes dans la dernière ligne droite de cette législature. Je souhaiterais que vous me présentiez une vue globale de ces projets wallons.

Quelle est aujourd'hui la couverture du réseau Ravel en Wallonie ? Quels sont les chantiers qui doivent encore être finalisés cette année ?

De nouveaux projets doivent-ils voir le jour ces prochaines années ?

Quel budget global a été consacré aux aménagements du Ravel lors de cette législature ?

En raison de l'importance de ce dossier, il me paraît également essentiel de s'arrêter sur le coût de l'entretien de ces chemins ? Les entretiens ont-ils été suffisants que pour maintenir le réseau en bon état ?

**Caroline Cassart, sur les travaux de sécurisation de la Nationale
63 à Tinlot.**

En novembre dernier, je vous interrogeais sur l'état d'avancement du dossier de sécurisation de la Nationale 63 à Tinlot.

Suite à vos éléments de réponse, je reviens à nouveau vers vous afin de savoir si la SOFICO a approuvé le dossier ?

Quand sera-t-il mis en adjudication ? Avez-vous un calendrier à me communiquer ?

**Caroline Cassart, sur la mise à jour des panneaux radars :
mission accomplie.**

La Direction générale des routes du Service public de Wallonie devait avoir terminé la mise à jour des chiffres sur la centaine de panneaux signalant les radars dans les zones à risque pour le 1^{er} janvier 2014 au plus tard et sous réserve des conditions climatiques.

Nous serons d'accord sur les conditions climatiques favorables.

Je reviens donc à nouveau vers vous sur cette mission.

La mise à jour est-elle terminée ?

Cela représente combien de panneaux à actualiser ?

Quel est le budget pour le remplacement des chiffres adhésifs ?

Philippe Dodrimont sur l'évacuation des boues de dragage.

Le Contrat Rivière de l'Ourthe tente en ce moment de mettre sur pied un projet de réaménagement des vestiges des voies de navigation sur l'Ourthe qui se concentre particulièrement sur l'assainissement du canal de Poulseur.

Cet assainissement aurait de multiples avantages, tant environnementaux que touristiques ou patrimoniaux, ainsi que pour la pisciculture voir même pour la prévention des inondations qui sont, vous le savez, l'un des grands défis qu'il faut affronter dans la région.

La première étape de ce projet consisterait en un désenvasement du cours d'eau à cet endroit. J'ai eu l'occasion d'interpeller le Ministre Henry sur le sujet et celui-ci m'a donné certaines précisions.

Cela étant, pouvez-vous nous dire quelles actions votre département compte entreprendre à son niveau ?

Etes-vous informé d'un projet annoncé dans le cadre du Contrat Rivière de l'Ourthe ? Une analyse sommaire de la situation a-t-elle été effectuée ? Une rencontre avec les acteurs concernés ne devrait-elle pas être initiée ?

Willy Borsus sur l'évolution du dossier relatif aux redevances pour l'occupation du domaine public régional

Monsieur le Ministre, figurait à l'ordre du jour de la séance du Gouvernement du 14 et du 21 novembre 2013 un point relatif à l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret du 19 mars 2009 relatif à la conservation du domaine public régional routier et des voies hydrauliques et modifiant l'arrêté du 6 décembre 2012.

Cet avant-projet d'arrêté modificatif a été adopté en première lecture par le Gouvernement le 21 novembre et envoyé au Conseil d'Etat. Ce dernier a-t-il rendu son avis ? Le texte a-t-il définitivement été adopté par le Gouvernement en 2013 ? Dans la négative, qu'en est-il ?

Pourriez-vous me communiquer le contenu de cet arrêté ? Quelles sont les modifications qui interviendront ? Prend-il en considération tous les cas de redevance en prévoyant une indexation limitée pour chaque cas bien précis ? De quel ordre est cette indexation ? Quelles sont les prévisions budgétaires escomptées ?

Sybille de Coster-Bauchau sur les modalités de paiement des aides « ISA » aux nouvelles exploitations agricoles.

J'ai entendu parler, Monsieur le Ministre, d'une situation quelque peu interpellante concernant les modalités de paiements des aides ISA mises en place pour soutenir les agriculteurs qui désirent lancer une nouvelle exploitation en Wallonie.

En effet, il s'agit d'un cas dans lequel le paiement d'un acompte à un entrepreneur avant l'acceptation officielle par la Région wallonne du dossier a été interprété par l'administration comme étant contraire au paragraphe 2bis de l'article 7 de l'Arrêté du Gouvernement wallon pour les investissements dans le secteur agricole du 19 décembre 2008 qui stipule qu' « *aucun investissement ne peut être réalisé ou entamé avant la date d'acceptation par l'autorité compétente du plan.* »

Manifestement, cette posture est quelque peu inflexible, voire carrément rigide ?

De fait, il est assez regrettable qu'une simple erreur matérielle, à savoir le règlement d'un acompte peu avant que le Gouvernement notifie sa décision, puisse mener au non-paiement de subsides dont le principe et le bien-fondé sont totalement admis par ailleurs, et que ledit acompte correspond absolument au plan d'investissement approuvé par l'administration.

Alors que l'arrêté définit un investissement comme étant « *les opérations qui consistent à acquérir, construire, établir, accroître, rénover ou améliorer, au profit des personnes physiques ou morales bénéficiaires des aides couvertes par le présent arrêté, des biens de nature durable, tels le sol, les bâtiments, l'équipement, les installations, les machines, les outils, le matériel, ainsi que les plantations de cultures horticoles* », pourquoi privilégier une interprétation selon laquelle un acompte constitue l'entame d'un investissement alors que l'on pourrait tout aussi bien et préférentiellement conclure à l'inverse? Et cela est d'autant plus incompréhensible pour un demandeur, qui fait l'effort de remplir correctement un dossier compliqué qui lui a demandé beaucoup d'investissement personnel, et qui se voit pénalisé lourdement parce qu'il a honoré en temps et en heure ses engagements à l'égard de l'un de ses fournisseurs en payant cet acompte ! Et cela sans compter que si le but est de venir en aide à de jeunes agriculteurs qui ont le courage de débiter un métier difficile, je ne vois pas bien le sens de telles tracasseries ?

Par ailleurs, je m'étonne également du blocage intégral de l'aide ISA sur toutes les phases du plan d'investissement et pas uniquement de celle accordée à la partie concernée par cet acompte payé trop précocement.

Je me demandais donc, Monsieur le Ministre, s'il était fréquent que le paiement de l'aide soit bloqué malgré l'acceptation du plan dans le cadre de ces aides ISA.

D'autre part, je me pose également la question de savoir s'il est possible de donner une interprétation plus flexible au concept d'entame d'investissement, en cessant de considérer qu'un acompte soit considéré comme tel... alors que cela provoque des situations de blocage infondées.

Si cette nouvelle interprétation ne peut être donnée avec le texte tel qu'il est libellé, ne conviendrait-il pas de modifier les prescrits de l'Arrêté en la matière ? Une circulaire interprétative pourrait-elle venir compléter cet Arrêté ?

Enfin, que proposez-vous de faire pour rattraper les effets pervers de l'interprétation faite ? Les agriculteurs qui ont vu leurs subsides bloqués sur le motif de tels pinailages administratifs ont-ils une chance de voir un jour la couleur des sommes promises parfois il y a plusieurs années ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous pourrez apporter à mes interrogations et à celles de nombreux jeunes agriculteurs qui rencontrent de telles difficultés de forme.

Caroline Cassart, sur la mise en œuvre de la centrale de marchés

Lors d'une précédente intervention, en septembre dernier, sur ce sujet, Monsieur le Ministre précisait que l'objectif était de proposer aux collectivités, pour la fin de l'année 2013, les premiers produits à titre pilote : yaourts, œufs, pommes, poires, jus de pomme, etc.

- Concrètement, ces premiers produits sont-ils déjà disponibles via la centrale de marché ? Celle-ci fonctionne-t-elle depuis le mois de décembre comme prévu ? Les premiers contrats ont-ils été passés ?

La participation de quelques collectivités pour une plus large gamme de produits devait également être encouragée à titre pilote.

- Ces quelques collectivités ont-elles été choisies ? Sur quelle base ? Quelle sera la durée de ce programme pilote avant d'être élargi à l'ensemble des collectivités désireuses de s'inscrire dans un cadre plus large ?

La plateforme informatique devait être opérationnelle vers la fin du mois d'octobre afin que les collectivités puissent consulter les producteurs enregistrés.

- Ce timing a-t-il été respecté ? La plateforme rencontre-t-elle les attentes tant des collectivités que des producteurs ?

Caroline Cassart, sur la prime à la vache allaitante – évolution du dossier

Concernant le dossier relatif au soutien couplé, dans le cadre de la révision de la PAC, plusieurs adaptations sont à réaliser et notamment introduire une demande de dérogation auprès de la commission européenne pour aller au-delà des 13% garantis dans la nouvelle mouture.

- Cette demande a-t-elle été introduite ? Dans quel délai devriez-vous recevoir la réponse de la Commission ?
- Quid d'une éventuelle suppression des quotas ? Quelles sont les modalités simplifiées que vous envisagez de mettre en place ?
- Lors de la présentation en commission des divers scénarii concernant la nouvelle PAC, vous avez fait part d'annotations pas tranches de 10. Pouvez-vous m'apporter quelques éclaircissements ?